



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
VALANT HABITAT ET MOBILITÉS

## La consommation d'espaces : quel bilan à l'automne 2024 ?

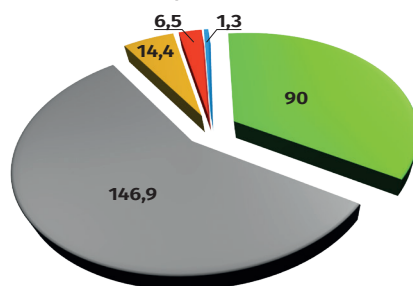
Le travail d'élaboration du PLUi-HM s'achève en matière de zonage réglementaire et d'écriture du règlement, dans le contexte législatif du zéro artificialisation nette (ZAN).

La conférence des maires du jeudi 19 septembre dernier a permis de recueillir l'avis définitif des élus sur la répartition à venir de la consommation spatiale.

**Ce qu'il faut retenir : on atteint un équilibre entre les prévisions de consommation foncière inscrites au PLUi et la trajectoire ZAN telle que prévue par la loi.**

Plusieurs postes de consommation d'espaces sont comptabilisés : les secteurs en extension, les coups partis (soit les autorisations d'urbanisme délivrées depuis août 2021), les dents creuses de plus de 2 500 m<sup>2</sup>, certains secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées et certains emplacements réservés en zone agricole ou naturelle.

Consommation maximum future entre  
2021 et 2035  
= 248,4 hectares



Les « postes » de consommation d'espaces :

- Secteurs en extension
- Coups partis
- Dents creuses > 2 500 m<sup>2</sup>
- STECAL
- Emplacements réservés

= 259 hectares au 19 septembre 2024

L'écart de 10 hectares relève de deux projets qui seront proposés à la Région des Hauts-de-France au titre d'un appel à manifestation d'intérêt sur

des projets d'envergure régionale : l'extension du site UniLaSalle (Beauvais) et de l'extension de l'entreprise Remondis (Warluis).

D'ici la fin d'année 2024, le zonage, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement écrit seront finalisés. **L'arrêt du projet de PLUi-HM sera arrêté en conseil communautaire en décembre 2024.**

### S'ensuivront durant l'année 2025 :

- >> La consultation des communes et des personnes publiques associées
- >> **L'enquête publique au printemps 2025**
- >> Les ajustements du dossier
- >> **L'approbation du PLUi-HM en fin d'année 2025**

Les planches de zonage qui demeurent à ce stade des documents de travail sont disponibles sur le site internet dédié au PLUi : [plui.beauvais.fr](http://plui.beauvais.fr)

HABITAT

## Des travaux de résidentialisation à Saint-Jean

**Dans le cadre du dispositif « Bien chez soi », l'Agglo soutient techniquement et financièrement les copropriétés désireuses de se résidentialiser afin de sécuriser et/ou de moderniser leur patrimoine. À Saint-Jean, les travaux ont commencé pour deux résidences d'Agel.**

Validés fin 2023, les programmes de travaux de résidentialisation de deux

résidences du quartier Saint-Jean à Beauvais ont commencé en octobre.

La copropriété « Sourcéa Lot n°5 » (139, rue des Déportés) et la copropriété « Sourcéa Lot n°3 » (8, rue Maurice-Segonds) sont respectivement les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> copropriétés du Beauvais à bénéficier du soutien de l'Agglo pour ce type de travaux.

Pour la copropriété « Sourcéa Lot n°5 », le montant prévisionnel des travaux s'élève à 49 914,82 € avec une aide de la CAB d'un montant maximal et

prévisionnel de 39 932 €. Les travaux ont débuté mi-octobre pour une durée d'un mois.

Pour la copropriété « Sourcéa Lot n°3 », le projet de résidentialisation est organisé en deux tranches de travaux. La 1<sup>re</sup> tranche prévoit une fermeture à l'arrière du bâtiment. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 66 746,36 € et l'aide prévisionnelle et maximale de la CAB atteint 53 397 €. Les travaux, d'une durée d'un mois, ont débuté le 1<sup>er</sup> octobre.

